



## Demande de visa, regroupement familiale

Par **hosny59**, le 10/11/2016 à 20:10

bonsoir a tous

voila je me suis marier a l'etranger (au maroc)  
j'ai un dossier de regroupement familiale en cours  
en attendant d'avoir une réponse.  
je souhaite faire venir ma femme en visa.  
voici ma question

est ce que j'ai le droit de demander un visa? touristique  
si oui comment je doit faire??

merci a tous pour votre réponse

Par **amajuris**, le 10/11/2016 à 20:32

bonjour,  
votre épouse peut demander un visa touristique.  
mais il faudra que vous ayez l'accord du regroupement familial avant l'expiration de son visa,  
sinon votre épouse sera en situation irrégulière.  
l'autorité administrative a 6 mois pour statuer sur votre demande.  
salutations

Par **hosny59**, le **10/11/2016** à **20:50**

merci pour votre réponse

mais je souhaite juste un visa, au pire elle peut repartir même si j'ai pas d'accord avant concernant le regroupement familial.

a votre avis quel sont les papiers à fournir pour la demande de visa svp??